Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 069-216901769-20220706-DE2022070602-DE

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-07-06/02

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23
Le six juillet deux mille vingt-deux,
Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.
Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Aurélien BERRETTONI, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRÉ LA TOUR, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, Véronique AVENAS, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF.
Membres absents ayant donné pouvoir : Étienne FLEURY donne pouvoir à Stéphane PITOUT, Mélanie TRAVIER donne pouvoir à Anne-Sophie DEVAUX, Malo TRICCA donne pouvoir à Arnaud SAVOIE
Membre absent excusés : Magali BACLE, David ZERATHE, SAVOY Nicolas, CHATAIN Bernard
Secrétaire : Gérard MAGNET
Service instructeur : Finances.

Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 30/06/2022

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

11 JUIL. 2022

- et publication du :

12 JUIL. 2022

Arnaud SAVOIE, Maire

MAIRIE DE SOUCIEU-EN-JARREST *69510* REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : TARIFS SCENES JARREZIENNES

Afin de permettre au plus large public de profiter de la qualité de son offre culturelle, nous proposons de les tarifs à la baisse en appliquant une tarification sociale adaptée au plus grand nombre :

Tarif sur place

- Tarif plein : 10€
- Tarif réduit 8€ : moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation de handicap, personnes à Mobilité Réduite et leurs accompagnateurs.

Remise de 2 € si réservation au préalable jusqu'à la veille

- 8 € au lieu de 10€ plein tarif
- 6 € au lieu de 8€ sur les tarifs réduits.

Gratuité pour les moins de 12 ans

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à dix-huit voix pour, deux voix contre et trois abstentions :

APPROUVE l'instauration des tarifs applicables à la billetterie des spectacles organisés par la commune de Soucieu en Jarrest, à compter du 1er août 2022,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE, Maire

MAIRIE DE SOUCIEU-EN-JARREST *69510*

20200047